

Communication de documentation

Liste LXXIII - SINGAPOUR

La Mission permanente de Singapour a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 28 décembre 1995.

Comme suite à la lettre du 14 novembre 1995 par laquelle je demandais que Singapour bénéficie de la dérogation collective aux obligations résultant de l'article II, conformément à l'article IX du GATT de 1994, j'ai l'honneur de vous communiquer sous ce pli une liste des lignes tarifaires consolidées touchées par la transposition dans le SH 1996. Cette liste contient les lignes tarifaires consolidées figurant dans la liste de concessions de Singapour qui ont été modifiées à la suite de la transposition dans le SH 1996. Dans le contexte de cette transposition, la liste tarifaire de Singapour établie sur feuillets mobiles sera présentée à l'OMC en temps utile.

Si aucune objection n'est notifiée au Secrétariat dans un délai de 90 jours à compter de la date du présent document, les modifications de la Liste LXXIII - Singapour seront considérées comme approuvées et seront officiellement certifiées.

Des exemplaires de la documentation (en anglais seulement) peuvent être obtenus auprès de la Division de l'accès aux marchés (Mme Hudry, bureau n° 3142).